



Municipalité de  
**Saint-David**

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

## ***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 577-2017-01 modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Ce règlement a pour objet de modifier la fréquence du dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité prévu au règlement et qui réfère à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

**Donné à Saint-David, ce 20<sup>e</sup> jour du mois décembre de l'an deux mille dix-huit.**

**Sylvie Letendre, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière**